



COMMUNIQUÉ DE PRESSE # 02/2013

publication immédiate

Genève, Suisse

15 mars 2013

Une organisation internationale de défense des droits de l'enfant condamne fermement l'exécution de mineurs.

Défense des Enfants International (DEI) condamne fermement la mise à mort par peloton d'exécution de sept adolescents en Arabie Saoudite le 13 mars 2013, ainsi que celle d'un adolescent au Yémen le 9 mars 2013, pour des crimes qu'ils ont commis lorsqu'ils étaient encore mineurs. DEI regrette profondément que les appels téléphoniques fréquents et la pression d'organisations internationales et locales de la Société civile et des Nations unies, pour empêcher les condamnations à mort n'aient pas été pris en compte.

Défense des Enfants International – Yémen (DEI-Yémen/École de la démocratie) et le Parlement des enfants ont informé DEI que, en ce moment, vingt (20) mineurs sont condamnés à la peine de mort en attente de leur exécution au Yémen.

Le Président de DEI-Yémen, Jamal Abdullah Al-Shami, a déclaré : « *Nous déplorons l'exécution du mineur Mohammed Abdulkarim Haza'a et nous appelons les organisations internationales et locales au Yémen à unir leurs efforts pour sauver 20 autres mineurs qui pourraient être exécutés à tout moment* ».

En dépit de l'âge présumé des auteurs au moment du crime, du procès, de la condamnation ou de l'exécution de la peine, DEI rappelle l'Article 37 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE) qui stipule que « *Les États parties veillent à ce que : a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans [...]* ».

Le Yémen et l'Arabie Saoudite ont ratifié cette Convention, et le droit à la vie et les autres droits fondamentaux entérinés par la CDE doivent être respectés, protégés et appliqués par les États. Sur la base de ces principes fondamentaux des droits de l'Homme, DEI demande instamment aux gouvernements saoudien et yéménite d'annuler l'exécution de délinquants mineurs et de prendre les mesures nécessaires pour suspendre immédiatement toutes les exécutions en attente prononcées pour des infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

En outre, DEI exhorte les autorités saoudiennes et yéménites à respecter leurs engagements et à remplir leurs obligations envers les traités et normes internationaux afin de protéger tous les enfants à risque, ainsi qu'à respecter et à assurer les droits de l'Homme de ces enfants suivant leurs obligations internationales.



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONALE DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI
the worldwide movement for children's rights

L'Arabie Saoudite et le Yémen sont deux des quatre pays connus pour avoir exécuté des individus, ces cinq dernières années, pour des crimes qu'ils avaient commis alors qu'ils n'étaient encore que des enfants. DEI s'oppose à la peine de mort, en toutes circonstances, en tant que châtiment fondamentalement inhumain et irréversible. L'abolition de la peine de mort est essentielle afin de protéger la dignité humaine et pour le développement progressif des droits de l'Homme.

DEI exige des États qu'ils interdisent complètement la peine de mort au sein de leur législation nationale, en particulier lorsque des enfants sont condamnés alors que les solutions alternatives à la détention doivent être primordiales (CDE, Article 40).

Au sujet de Défense des Enfants International (DEI) :

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante relative aux droits de l'Homme qui promeut et protège les droits de l'enfant aux niveaux mondial, régional, national et local. DEI est l'une des principales ONG en ce qui concerne la justice pour mineurs, elle est présente sur les cinq continents : il y a 45 sections nationales et un Secrétariat International (basé à Genève).

Contact :

Pour plus d'informations, contacter info@defenceforchildren.org.

Défense des Enfants International – Secrétariat International

1, Rue de Varembe, Code postal 88 ♦ CH-1211 Genève 20 ♦ Suisse

T: [+41 22] 734 05 58 ♦ E: info@defenceforchildren.org

www.defenceforchildren.org